

S'informer sur le traitement par AVK - Fiche conseil

Vous êtes traité par antivitamine K (AVK).

- N'interrompez **jamais** votre traitement sans l'avis d'un médecin.
- Respectez la dose prescrite et les heures de prise.
- N'oubliez pas de faire les prises de sang de surveillance, à la date indiquée.
- Signalez la prise d'un traitement par AVK à tout professionnel de santé consulté.
- Demandez l'avis de votre médecin avant tout acte médical ou toute prise de nouveau traitement.
- Consultez **immédiatement** votre médecin ou composez le 15 ou le 112 en cas de **saignement anormal**.
- Tenez votre carnet d'INR à jour et apportez-le en consultation (résultat de l'INR, dose journalière prise, incidents).
- Adoptez une alimentation équilibrée et limitez votre consommation d'alcool.
- Évitez de consommer les aliments suivants avec excès :
 - brocolis,
 - laitue,
 - épinards,
 - choux,
 - choux-fleurs,
 - choux de Bruxelles.
- Ne pratiquez pas de sport violent ou d'activités pouvant entraîner des coupures ou des chutes.

Pour en savoir plus sur le traitement anticoagulant, **scannez les QR codes**.



**Vous et votre traitement
anticoagulant**

SFMV
PDF



**Traitement anticoagulant et vie
quotidienne**

SFMV
PDF